

BULLETIN MUNICIPAL DE PÉROLS-SUR-VEZÈRE

Le mot du Maire

Juillet 2020

Voici donc la troisième fois que vos suffrages, et ceux du conseil municipal le 24 mai dernier, me portent à la responsabilité de maire de notre chère commune de Pérols-sur-Vézère. Je suis très sensible à cet honneur et vous en remercie, en renouvelant mon engagement et celui de notre conseil municipal à vous servir dans ce rôle local et de représentation auprès des instances intercommunales où siègent certains d'entre nous, dans un même souci renouvelé de transparence et de collégialité.

L'omniprésence de la pandémie Covid 19, la pause imposée du confinement et ses conséquences ont considérablement ralenti les activités, aussi bien au niveau communal qu'intercommunal : la composition du bureau de notre communauté de communes « HCC » n'a été actée que le 16 juillet et le renouvellement de la présidence et du bureau du PNR ne sera effective que le 22 septembre prochain. Pour les mêmes raisons, et malgré le dévouement de nos employés communaux, les travaux d'entretien et d'embellissement du bourg et des villages ont pu être retardés. Ces retards seront rattrapés. Mais nous ne pouvons aujourd'hui qu'espérer que le respect des consignes gouvernementales (port du masque et gestes barrières) nous éviteront le retour de la pandémie et des conséquences dévastatrices d'un nouveau confinement, ne fût-il que ciblé localement. **Protégez-vous et ce faisant protégez les autres.**

En ce qui concerne le PLUI de notre commune, une première carte a été soumise au conseil municipal le 19 juin. Vous en trouverez un extrait zoomé pour le bourg dans les pages suivantes, mais ces cartes, particulièrement chargées et de piètre qualité, vous éclaireront difficilement. Aussi, dans les prochaines semaines, des conseillers municipaux vous rendront visite pour répondre à toutes les questions que vous vous posez légitimement. Pour les non résidents de passage il est toujours possible de vous renseigner et consulter directement à la mairie durant votre séjour, si bref soit-il.

Je ne peux malheureusement terminer ce mot sans parler des incivilités qui émaillent le quotidien de vos élus : la polémique entretenue autour de la question des éoliennes n'aurait jamais dû s'envenimer comme ce fut le cas. Entretenir une controverse est une conquête démocratique, mais il faut savoir s'incliner devant les décisions prises par le conseil municipal, en toute transparence et à une très forte majorité, et ne pas se livrer aux attaques personnelles et diffamatoires dont nous sommes victimes.

Permettez-moi de vous souhaiter le meilleur été possible, et rendez-vous à notre fête communale le 16 août prochain, même si les conditions sanitaires ont contraint le comité des fêtes à en réduire l'importance en-deçà de celle des exercices précédents.

Alain FONFREDE

Honneur à la première centenaire de Pérols-sur-Vézère



Être centenaire, c'est être le témoin de l'histoire d'un siècle de vie. Être centenaire, c'est être le témoin de l'esprit de continuité entre les générations. C'est aussi l'occasion de recevoir des félicitations, des souhaits, des messages d'amitié, d'admiration et de respect, mais aussi des cadeaux. C'est faire la fierté de sa famille, de son entourage. C'est ce qui nous autorise, par l'intermédiaire de ce bulletin municipal de juillet 2020, à rendre un hommage appuyé à Madame Jacqueline BONDU pour son centième anniversaire, de lui transmettre nos vœux les plus chaleureux et de la féliciter d'être la première centenaire de notre commune.

Pour fêter ce précieux anniversaire, la municipalité aurait souhaité organiser une petite cérémonie à la mairie, mais la crise sanitaire actuelle que nous traversons ne le permettait pas. C'est donc à son domicile que sa famille, que nous remercions, a organisé une réception en toute discrétion pour partager, en petit comité, un moment de convivialité pour célébrer les 100 ans de Madame Jacqueline BONDU. Avec une vive émotion, notre maire a présenté ses meilleurs vœux à Madame Jacqueline BONDU, la félicitant très respectueusement d'avoir traversé différentes époques durant toutes ces décennies par une vie bien remplie d'abord en région parisienne, puis ici dans notre commune, à Coudert, là où avec son mari ils choisirent de faire construire une maison au moment de leur retraite.

Pour accompagner ce mémorable anniversaire la municipalité lui a offert un bouquet de fleurs et quelques friandises. Pour lui témoigner l'estime et l'admiration que nous lui portons pour sa sagesse, son élégance, son dynamisme, ses savoir-faire, notre maire lui a remis une lettre spécialement écrite pour elle, pour son centenaire, en souvenir des bons moments, des solides liens d'amitié tissés au fil du temps avec ses voisins, de son attachement à ce coin de haute terre corrézienne.

Que ces quelques mots écrits dans le bulletin municipal complètent l'hommage que nous voulions lui rendre. Qu'ils lui disent que nous sommes fiers qu'elle soit la centenaire de notre commune et qu'avec beaucoup de plaisir et d'émotion nous avons partagé avec elle et sa famille ce moment de convivialité autour du verre de l'amitié pour fêter l'événement.

Nous sommes heureux de lui souhaiter ce qu'il y a de meilleur pour tous les jours à venir ; que sa santé soit préservée ; que beaucoup de moments de joie et de bonheur lui soient réservés pour un quotidien de sérénité bien mérité à son domicile, son véritable havre de paix chargé d'intenses souvenirs.

Petits et gros travaux sur la commune :

Afin d'éviter de trop nombreuses redites, vous trouverez dans les comptes rendus des conseils municipaux et de la commission des travaux des indications sur les petits et gros travaux entrepris ou programmés. Nous éditons néanmoins quelques photos des travaux d'embellissement du bourg et des hameaux de la commune, qu'ils soient effectués par le personnel communal ou des particuliers.



A Variéras, le confinement est enfin terminé et le soleil est au rendez-vous, alors, c'est parti pour le grand nettoyage !!!



Nos jeunes se sont affairés pendant des heures afin de rendre présentables nos fontaines et lavoirs.

Et maintenant comme chaque année, place au fleurissement de nos villages !





Encore merci à celles et ceux qui donnent de leur temps pour entretenir ces petits patrimoines dans chaque village et hameau de notre commune.

Informations fournies par la Mairie :

➤ Horaires de la mairie :

- Lundi et jeudi, de 9h à 12h. Mardi, mercredi et jeudi, de 13h30 à 17h30.
- Secrétariat fermé le vendredi.
- **Fermeture secrétariat pour congés : 10 au 28 août 2020 -**
En cas d'urgence : 06 88 90 02 44

➤ Etat civil du premier semestre 2019 :

- Naissance : 0
- Mariage : 0
- Décès et inhumations : 3
 - Gilbert MORGANTI, décédé à Pérols sur Vézère le 8 février 2020, inhumé le 14 février 2020 à Pérols-sur-Vézère.
 - Jeanine SAUGERAS, décédée à Chatou (78) le 16 mars 2020, inhumée à Pérols le 25 mars 2020.
 - Michèle PEYRAUD, décédée à Meymac le 16 mai 2020, incinérée à Tulle le 20 mai 2020 et urne déposée au columbarium de Pérols le 21 mai 2020.

➤ Service des déchets de HCC :

IL NOUS FAUT TOUTOURS RAPPELER QUE LES ORDURES MENAGERES DOIVENT ETRE DEPOSEES DANS LES BACS A ORDURES APRES AVOIR ETE ENCLOSES DANS DES SACS PLASTIQUES FERMES
LES CARTONS DE GRANDE TAILLE, OU EN TROP GRAND NOMBRE, DOIVENT ETRE PORTES A LA DECHETTERIE.

La commune de Pérols-sur-Vézère est collectée chaque Vendredi.

➤ Déchetterie de Bugeat : Rappel des horaires d'ouverture

- Du lundi au samedi, de 9h à 12h et de 14h à 18h, sauf le jeudi.
- **Vos encombrants sont les bienvenus à la déchetterie de Bugeat qui est faite pour cela...**

➤ Arrêté sécheresse de la préfecture :

La préfecture de la Corrèze a activé le mardi 21 juillet 2020 le niveau d'alerte sécheresse sur le bassin amont de la Dordogne (secteurs d'Ussel, Meymac, Egletons, Bort-les-Orgues). Cette alerte s'accompagne de restrictions importantes des usages de l'eau dans cette zone.

➤ Diffusion internet du bulletin municipal :

Nous rappelons que le bulletin municipal peut être envoyé par voie électronique à toute personne qui le demandera et fournira son adresse email au secrétariat de la mairie :

perols-sur-vezere@mairie19.fr

Vous pouvez aussi consulter ce site pour y retrouver des informations sur notre commune.

➤ Informations sur les Conseils Municipaux du premier semestre 2020

Conseil municipal du 24 mai 2020 à 10h. Installation du conseil municipal :

Présidé par Bernard Pouyaud, doyen d'âge du conseil.

Présents : Fonfrède Alain, Pouyaud Bernard, Arvis Dominique, Orlianges Yvette, Gorsse Véronique, Rougier Éric, Banette Stéphanie, Courteix Jean Luc, Théodore Chantal, Hernandez Estéban, Fonfrède Marine et May Dominique.

Election du Maire et de ses adjoints :

Fonfrède Alain, élu Maire avec 10 voix Pour et 1 bulletin Blanc.

Pouyaud Bernard, élu 1er adjoint avec 11 voix Pour.

Orlianges Yvette, élue 2ème adjoint avec 11 voix Pour.

Conseil municipal du 24 mai 2020 à 11h. Election des titulaires & suppléants aux commissions externes :

Délégué à la Comcom HCC : Alain Fonfrède.

Délégué au PNR : Bernard Pouyaud.

Délégués au Syndicat de la Diège : Alain Fonfrède et Marine Fonfrède. Suppléants : Éric Rougier et Véronique Gorsse.

Déléguée aux écoles : Yvette Orlianges. Suppléante : Dominique Arvis.

Déléguée à l'Instance de coordination, au Pays Vert, et Ehpad : Chantal Théodore. Suppléante : Stéphanie Banette.

Délégués à la commission des travaux : Alain Fonfrède, Bernard Pouyaud, Jean-Luc Courteix, Estéban Hernandez, Éric Rougier, Yvette Orlianges, Joël Travers, Patrice Dedenis et Véronique Gorsse.

Gestion des employés communaux : Jean Luc Courteix et Estéban Hernandez.



Le nouveau conseil municipal, de gauche à droite :

Marine Fonfrède, Jean-Luc Courteix, Stéphanie Banette, Estéban Hernandez, Véronique Gorsse, Yvette Orlianges, Dominique Arvis, Alain Fonfrède, Éric Rougier, Bernard Pouyaud et Chantal Théodore

Pour que les informations circulent plus rapidement entre les membres de l'équipe municipale, nous allons demander à Joël Travers de créer un fichier sur le site internet de la commune qui sera alimenté tous les lundis matin. Celui-ci sera accessible seulement par les membres du conseil.

Indemnités des élus

Depuis le 1er janvier 2020 : les indemnités des élus ont été augmentées. Pour les communes de moins de 500 habitants : Maire : 991,80 € brut / mois ; Adjoints : 385,05 € brut/mois

Assainissement chez Mr et Mme Amard

Le conseil accepte que Mr et Mme Amard puissent se raccorder à l'assainissement collectif qui se situe en face de chez eux, la totalité des frais engagée sera à leur charge.

Demande de création d'un chenil (< à 9 chiens)

M. Alain Messauchie a fait une déclaration pour la création d'un chenil de 9 chiens maximum à Coudert sur la parcelle BH35 à + de 50 m de toute habitation. Les travaux ayant déjà commencé, il demande à la municipalité de lui fournir un accès à l'eau. Véronique Gorsse s'inquiète beaucoup des nuisances sonores (des aboiements) pour les riverains les plus proches. Il est de notoriété publique que ce problème est récurrent sur la commune, notamment dans le bourg de Pérols. Elle émet donc *a priori* beaucoup de réserves. Les travaux seront faits par le propriétaire et l'installation du compteur d'eau sera à ses frais.

Après avoir longuement échangé sur le sujet, le conseil accepte de donner cet accès à l'eau (par piquage sur la conduite proche), mais en imposant au propriétaire des conditions anti-nuisances (colliers anti-aboiements) afin d'éviter tout problème futur de voisinage.

Cette condition d'équipement obligatoire des chiens avec des colliers anti-aboiements sera étendue à toutes les installations de chenils, existantes ou à venir.

Divers :

SPANC

Des habitants se sont plaints de l'augmentation du tarif du diagnostic d'assainissement non collectif qui a été porté par HCC à 115 € cette année (pour rappel : 60 € en 2010). Les budgets devaient se rééquilibrer, d'où l'augmentation accompagnée d'une extension à huit années de la période de validité du diagnostic avant renouvellement.

La Roubière à Coudert

Le conseil a validé le devis pour l'installation de deux poteaux d'éclairage public sur le lotissement « La Roubière » à Coudert.

La Saulière

Une DETR du département est toujours en attente. Néanmoins, l'entreprise Eurovia a été choisie pour les travaux, son devis étant le moins disant.

Commande de masques

Nous devons réceptionner la totalité de la commande de masques dans la semaine et les conseillers (es) les distribueront dans chaque village.

Travaux de fauchage

Ils commenceront dans la semaine prochaine et plusieurs passages sont prévus dans la saison.

Conseil municipal du 26 juin à 20h. Budget et Impositions.

Présents : Alain FONFREDE, Bernard POUYAUD, Yvette ORLIANGES, Stéphanie BANETTE, Jean-Luc COURTEIX, Marine FONFREDE, Estéban HERNANDEZ, Véronique GORSSE, Éric ROUGIER, Chantal THEODORE. Excusée : Dominique ARVIS

Taux des taxes locales 2020 : Comme chaque année, M. le Maire propose une augmentation des taux de 2 %. Le conseil municipal accepte cette augmentation et fixe les taux suivants :

- Taxe sur le foncier bâti : 9.73 %.
- Taxe sur le foncier non bâti : 76.73 %.

Ces taux restent nettement inférieurs à ceux des communes alentour.

Tarifs de vente de l'eau et de l'assainissement : Le conseil municipal fixe les tarifs suivants, qui seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2021 :

- Abonnement au réseau d'eau : 67 €
- Abonnement au réseau d'assainissement : 23 €
- Le m³ d'eau potable : 1 €
- Le m³ d'eau pour assainissement : 0,50 €

Il est à noter, comme déjà indiqué dans un précédent bulletin, que le m³ d'eau potable devrait au moins être porté à 1,5 € pour que la commune puisse continuer à bénéficier des subventions de l'Agence.

Votes des budgets 2020 : M. le Maire présente au conseil les budgets prévisionnels pour l'exercice 2020.

- **Budget Principal** qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à 291 801.73 € et en dépenses et recettes d'investissement à 253 445.48 €

BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2020

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		2020	RECETTES DE FONCTIONNEMENT		2020
011	Charges à caractère générale	60 385,05 €	002	Excédent de fonctionnement 2019	40 519,73 €
012	Charges de personnel	79 000,00 €	6419	Remboursement sur salaires	2 500,00 €
014	FPIC	1 800,00 €			
65	Autres charges de gestion courante	39 955,00 €	70	Occupation domaine public + divers	3 307,00 €
6573	Subvention au service des eaux	20 217,97 €			
66111	Intérêts des emprunt	274,74 €	73	Impôts, taxes sur pylônes et divers	138 436,00 €
6748	Fonds de solidarité	1 000,00 €			
678	Emprunts Bugeat Sornac	6 924,47 €	74	Dotations + compensations	101 439,00 €
022	Dépenses imprévues		75	Revenus des immeubles	5 600,00 €
023	Virement à la section investissement	82 244,50 €			
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		291 801,73 €	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		291 801,73 €

Sont inscrites :

* au chapitre 011 les dépenses, EDF, carburants, fournitures d'entretien, de petit équipement, de voirie et administratives, Les dépenses d'entretien de terrains, de bâtiments, de voies et de réseaux, de matériel roulant, Les dépenses de maintenance, primes d'assurance, la documentation, les frais de communication et postaux etc,,

* au chapitre 012 les impôts et taxes (taxes foncières), la rémunération et les charges du personnel

* au chapitre 65 : les indemnités des élus, les cotisations retraite des élus, la participation communale au SDIS, les contributions aux organismes de regroupement (PNR, fonctionnement écoles primaires de Bugeat,,), les subventions aux associations, subvention versée au budget de l'eau etc,,

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		2020	RECETTES D'INVESTISSEMENT		2020
001	Solde d'exécution cumulé n-1	81 697,80 €	1068	Besoin de financement	100 874,83 €
1641	Capital des emprunts	12 160,65 €	10222	FCTVA 2020	32 830,15 €
2151-246	Voirie 2020	103 000,00 €	132-246	Subvention voirie (état + CD)	32 496,00 €
2181-245	Création gîtes grande capacité	26 825,00 €			
2158-244	Achat tables salle polyvalente	1 710,00 €			
2151-247	Extension réseau EP Varières	3 875,00 €			
		229 268,45 €			166 200,98 €
RAR 2019		24 177,03 €	RAR 2019		5 000,00 €
			021	Virement de section fonctionnement	82 244,50 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		253 445,48 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		253 445,48 €

- **Budget du service des eaux**, qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à 91 025.81 € et en dépenses et recettes d'investissement à 251 179.24 €

**BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2020
SERVICE DES EAUX**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
002	Déficit de fonctionnement 2019	4 760,42 €	7011	Redevance eau	38 229,31 €
6061	Fournitures non stockables	970,00 €	701241	Redevance pollution	4 438,17 €
6071	Achat compteurs	0,00 €	70611	Redevance assainisst collectif	2 536,25 €
61523	Entretien et réparations	3 500,00 €	706121	Redevance collecte	662,75 €
618	Analyses eau	6 000,00 €	777	Amortissements subventions	24 941,36 €
622	Honoraires	500,00 €			
6378	Redev prelev sur ressource en eau	700,00 €			
66111	Intérêts des emprunts	6 067,21 €			
66112	ICNE	1 440,96 €			
6811	Amortissements	61 986,30 €			
701249	Reversement redevance pollution	4 438,17 €			
706129	Reversement redevance modernisation	662,75 €			
022	Dépenses imprévues	0,00 €			
				TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	70 807,84 €
			741	Subvention du BP	20 217,97 €
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	91 025,81 €		TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	91 025,81 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT			
RAR 2019	208 030,43 €	RAR 2019	0,00 €		
1391	Amortissements subventions	24 941,36 €	001	solde d'exécution n-1	188 476,22 €
1641	Capital des emprunts	14 549,65 €	10222	FACTVA	716,72 €
211-42	Achat terrain TAGUET	3 657,80 €	28158	amortissements	61 986,30 €
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	251 179,24 €		TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	251 179,24 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte les budgets 2020 tels que présentés.

Assainissement village de Barsanges : l'achat du terrain nécessaire à l'implantation de la station de traitement est en cours, dans l'attente d'un rdv chez le notaire pour signature de l'acte. Compte tenu du prix de vente de l'eau et de l'assainissement sur la commune, aucune aide ne sera accordée pour effectuer les travaux. Coût de l'opération estimée à : 170 000 € H.T.

Mais la commune dispose d'un « trésor de guerre » sur le budget d'investissement du service de l'eau qui sera utilisé à cette fin, son utilisation étant de toute manière réservée à un projet « Eau ».

Point sur les travaux :

- Bar éphémère : l'entreprise CHAPEYRON a terminé les travaux intérieurs, reste la pose d'un chauffe-eau électrique par l'entreprise LAIR. Fin juillet ces travaux, toujours inachevés entravent la réouverture du Bar l'Ephémère.
- Création du gîte grande capacité : Estéban HERNANDEZ travaille sur le dossier, recherche des financements en partenariat avec le Syndicat de la Diège et le Pays Haute Corrèze Ventadour.
- Travaux de Voirie 2020 : Ceux-ci devraient débuter vers le 20 août 2020 et seront effectués par l'entreprise EUROVIA à proximité de La Saulière.
- Eclairage public : Lors de la précédente mandature le sujet de l'extinction de l'éclairage public à 23 h au lieu de 24 h avait été décidé. Cependant, ceci nécessiterait l'intervention du Syndicat de la Diège 2 fois par an pour le réglage des pendules, ce qui représenterait un coût pour la commune de 1 000 € à 1 500 €. Les ampoules qui sont remplacées le sont par des ampoules LED dont la consommation est réduite. De ce fait le nouveau conseil municipal en place décide de

faire régler l'ensemble des pendules d'éclairage public de la commune avec une extinction à 24h et allumage à 6h, identique en période hivernale et estivale.

- Demande de location de la salle polyvalente : M. le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se positionner par rapport aux demandes de location de la salle polyvalente dans le contexte sanitaire actuel. Le conseil municipal émet un avis favorable, tout en demandant de respect des mesures sanitaires gouvernementales.
- Festivités sur la commune : Le conseil municipal émet également un avis favorable à l'organisation de manifestations sur la commune, à la discrétion du Comité des Fêtes, tout en respectant les mesures sanitaires gouvernementales

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clos la séance à 22h30 .

Réunions de la Commission « Travaux »

	SERVICES EQUIPEMENTS COLLECTIFS 2 Avenue de Beauregard BP 84 19203 USSEL cedex Tél 05 55 46 00 90 Fax 05 55 72 82 73
	Syndicat de la Diège

MAITRE D'OUVRAGE :

Commune de PEROLS-SUR-VEZERE

OPERATION :

PROGRAMME VOIRIE 2020

AFFAIRES :

- Elargissement et renf. VC 17 « La Saulière » TRANCHE 1 (130.00 ml) + TRANCHE 2 (106.00 ml) + TRANCHE 3 (266.00 ml) ;
- Fourniture, transport et mise en dépôt de 6 T d'enrobé froid
-

**COMPTE RENDU DE LA
REUNION DE PREPARATION DU
10 juillet 2020**

**Prochaine réunion le :
A DEFINIR**

INTERVENANTS	Présents	Convocés absent	Diffusion compte rendu	Convocation prochaine réunion
Commune de PEROLS-SUR-VEZERE Mairie – 19170 PEROLS SUR VEZERE Tél : 05 55 95 57 33 Fax : 05 55 95 33 31 perols-sur-vezere@mairie19.fr	M. FONFREDE, Maire Mme GORSSE Mme ORLIANGES M. COURTEIX M. HERNANDEZ	X X X X X	X X X X X	
ENTREPRISE EUROVIA Z.I. Tulle est 19000 TULLE TEL : 05.55.26.98.98 / FAX : 05.55.26.26.71 cedric.crouzet@eurovia.com jean-paul.defonds@eurovia.com	M. DEFOND 06 03 67 24 14	X	X	X
Syndicat de la Diège 2, Avenue de Beauregard 19203 USSEL CEDEX TEL 05 55 46 00 90 FAX 05 55 72 82 73 bourgjm@la-diège.fr Service Equipements Collectifs goyard.s@la-diège.fr jourdain.c@la-diège.fr	Mme GOYARD 06 42 93 62 62 M. JOURDAIN 07 86 72 92 85	X	X X	X X

REFERENCES D.T.

DATE	N° DT	AFFAIRES
07/07/2020	2020070700121TWJ	RENFORCEMENT VC 17

OBJET DE LA REUNION : REUNION PREPARATOIRE

- ✚ Le marquage au sol des travaux a été effectué par le Service Equipements Collectifs, et son maintien est à la charge de l'entreprise.
- ✚ Il est acté ce jour en présence du Maître d'Ouvrage et de l'entreprise que les travaux seront réalisés sur les 3 tranches (Linéaire total 502ml).
- ✚ Les travaux débuteront le 17 août 2020 par les préparations (fossés, dérasement, décaissement mécanique accès et poutre de rive, réalisation des tranchées drainantes, etc ...), durée 5 jours. Les enrobés sont programmés S35 (date à préciser).
- ✚ Suite à la réunion de ce jour en présence de la commune, de M. Verny (riverain de la Saulière) et de M. Dedenis (exploitant agricole à la Saulière), il a été acté des modifications concernant la réalisation des poutres de rive notamment dans les virages et également des modifications concernant l'implantation des tranchées drainantes. Le marquage a été mis à jour au fur et à mesure par l'entreprise Eurovia.
- ✚ Il a été acté en accord avec M. Verny que concernant la modification de la poutre de rive dans le dernier virage avant le village de la Saulière, l'entreprise Eurovia était autorisée à modifier le talus au droit des parcelles cadastrées N°128 (si nécessaire) et 129 (se reporter plan de masse annexé au présent CR), modification de la tête de talus de minimum 1 m en profondeur. Cette modification permettra de réaliser une poutre de rive, un accotement d'un mètre et un fossé. En accord avec M. Verny les matériaux issus du terrassement du talus pourront être stockés dans ses parcelles (emplacement à voir avec le propriétaire M. Verny Port 06 86 41 68 06).
- ✚ Concernant les tranchées drainantes, il est demandé à l'entreprise Eurovia de prévoir de les réaliser à 1m de profondeur.
- ✚ Il est précisé à l'entreprise que lorsque qu'une poutre de rive est prévue sur 1.50ml de largeur, le décaissement doit être réalisé sur une épaisseur de 0.50m x 1.50m, la GN 0/150 sera mise en œuvre sur une épaisseur de 0.35m x 1.50m, la GNT 0/31.5 sur une épaisseur de 0.20m x 1.50 et l'enrobé sur une largeur de 1.00m. Une surlargeur en grave a été prévue de façon à renforcer les accotements. Suite à la demande du Maître d'Ouvrage, sur la première section de poutre de rive côté gauche dans l'alignement droit, l'entreprise renforcera l'accotement sur le même principe qu'au-dessus pour permettre le croisement des véhicules.
- ✚ Les enrobés froids seront à livrer à la commune pour le 27 juillet 2020.
- ✚ Les matériaux issus des déblais pourront être stockés à proximité du chantier chez M. Dedenis (Port 06 81 31 54 73).

La commune voudra bien :

- ✚ Prévoir un arrêté de circulation pour la réalisation des travaux sur la voie à traiter (Circulation interdite à compter du 17 août 2020 et pendant toute la durée des travaux). Le Maître d'Ouvrage transmettra l'arrêté par mail au Syndicat de la Diège.
- ✚ Faire faucher les accotements.
- ✚ Marquer les bouches à clé et les canalisations AEP, s'il en existe.
- ✚ Faire déposer les poteaux Télécom se trouvant dans l'emprise des travaux.

➤ **Le PLUI de la commune de Pérols-sur-Vézère :**

La confection du PLUI de Pérols-sur-Vézère entre dans sa phase finale d'information et de concertation avec les habitants et propriétaires de la commune.



Exemple de la cartographie : le bourg de Pérols-sur-Vézère

Légende	
● Bâtiment non cadastré	
Nature de l'enveloppe urbaine	
□ Centre ancien	
□ Hameau traditionnel	
□ Extensions pavillonnaires	
□ Secteur mixte	
□ Equipement	
□ Activité	
□ Loisirs	
Potentiel de densification	
▨ Dent creuse	
▨ Potentiel de restructuration	
▨ Dent creuse à vocation d'activités	
▨ Secteur en extension de l'enveloppe urbaine	
Nature de la tâche urbaine	
■ à vocation d'équipement	
■ à vocation d'habitat	
■ à vocation d'activités	
■ à vocation de commerces et services	
Servitudes d'Utilité Publique	
■ AC1 : servitude de protection des monuments historiques	
AS1 : Protection des eaux potables	
■ Périmètre de protection immédiat	
■ Périmètre de protection rapproché	
■ Périmètre de protection éloigné	
■ Zone sensible	
Elément de prescription	
--- Elément de prescription linéaire (muret, alignement d'arbre, protection des rez de chaussée commerciaux, etc.)	
Elément ponctuel	
• Cultuel (calvaire, chapelle, etc.)	
• Lié à l'élément eau (fontaine, puits, lavoir, etc.)	
• Patrimonial (travail, four, etc.)	
• Environnement (arbre remarquable, mare, méridienne verte, etc.)	
• Non définis	
Elément surfacique	
■ Cultuel (calvaire, chapelle, etc.)	
■ Lié à l'élément eau (fontaine, puits, lavoir, etc.)	
■ Patrimonial (travail, four, etc.)	
■ Environnemental (mare, arboratum, etc.)	
■ Changement de destination	
Elément de mobilité	
★ Point de danger	
Cheminement	
— liaison douce existante	
--- liaison douce à créer	
--- liaison douce non aménagée	
--- piste cyclable	
--- voie en impasse	
--- voie étroite	
--- voie non viabilisée	
Elément issu du diagnostic agricole	
▨ Ilot utilisé à vocation agricole (déclaré ou non à la PAC)	
Distance de réciprocity autour des bâtiments d'élevage	
□ réglementaire : 50 m	
□ de vigilance : 100 m	
Elément issu du diagnostic environnemental	
• Arbre remarquable	
■ Haie ou alignement d'arbres	
■ Trame bleue	
Enjeu écologique des potentiels de densification	
■ Modéré	
■ Fort	
Enjeu écologique dans les sur-enveloppes	
■ Modéré	
■ Fort	

Légendes associées à la cartographie

Comme déjà indiqué dans le mot du maire, la complexité des cartes associées est incompatible avec leur présentation claire dans le présent bulletin. Votre conseil municipal organisera donc des réunions spécifiques pour le bourg et les différents villages où vous sera présenté l'état primitif des cartographies proposées par le bureau d'étude en charge soumis à concertation.

➤ **Implantations d'un parc éolien Nordex, partiellement implanté sur la commune de Pérols-sur-Vézère :**

Depuis plusieurs mois l'association « Mille Vents Debout », par mails, tracts et interventions publiques parfois fort acerbes de certains de ses membres, a attaqué la gestion par le bureau municipal de votre commune du projet d'implantation de 6 éoliennes sur les communes de Bugeat, Bonnefond, Pérols-sur-Vézère et Gourdon-Murat. Elle lui reproche notamment un défaut d'information sur le projet. Pourtant, nous avons largement publié dans les précédents bulletins municipaux toutes les informations de notre connaissance, au fur et à mesure qu'elles nous parvenaient, notamment au travers des comptes rendus *in extenso* des conseils municipaux concernés et par la publication des 3 premières lettres d'information de la société Nordex (voir la quatrième lettre d'information ci-après).

A l'heure actuelle, le territoire de notre commune n'est potentiellement concerné que par une seule éolienne, quelque part sur le Puy Bourzoux (entre les hameaux de La Cheype, Le Vaubourgeix et Orluc). Un mât de mesure haut de 100 m (au niveau donc des nacelles des éoliennes en projet) a été installé en septembre 2019 sur les hauteurs en rive gauche du ruisseau d'Orluc sur le territoire de la commune de Bugeat. Les premiers résultats seront disponibles en septembre 2020 et les observations poursuivies jusqu'en septembre 2021 de façon à calibrer le projet et établir son potentiel économique. A ce jour la vitesse mesurée moyenne du vent à 100 m serait de 6,2 m/s. Une éolienne produit de l'électricité pour une vitesse de vent comprise entre quelques m/s (1 m/s = 3,6 km/h) et quelques dizaines de m/s (30 m/s = 108 km/h). L'énergie produite est proportionnelle au cube de la vitesse. Une vitesse moyenne du vent ne veut donc rien dire, car c'est la répartition entre faibles et fortes vitesses qui décide de la production et donc du potentiel économique du projet. D'où l'importance du mât de mesure.

Il est certes normal, démocratique et tonique qu'un débat contradictoire s'instaure à tous les niveaux de compétences, à commencer par celui de notre conseil municipal qui a voté à une large majorité (voir les bulletins précédents) les délibérations *ad hoc*, notamment pour l'implantation du mât de mesure, et autorisé le maire à signer une convention d'occupation des chemins communaux, convention encore en instance de signature car nous avons demandé la fourniture de certaines précisions. Mais il n'est pas normal que cette contestation vire aux invectives visant l'impartialité, voire la probité, du maire et de certains de ses adjoints. Cela est inacceptable en démocratie et nous devrions agir en conséquence si ce climat délétère devait se poursuivre. Même si cela fut avec la perte de quelques pourcentages pour certains d'entre nous, les dernières élections municipales ont montré que notre action était nettement majoritaire sur la commune et approuvée. Dans un souci d'information, et afin d'essayer de dépasser le cadre de nos seules quatre communes, nous livrons ci-après les résultats d'un sondage fort significatif au niveau national qui équilibrera le débat :

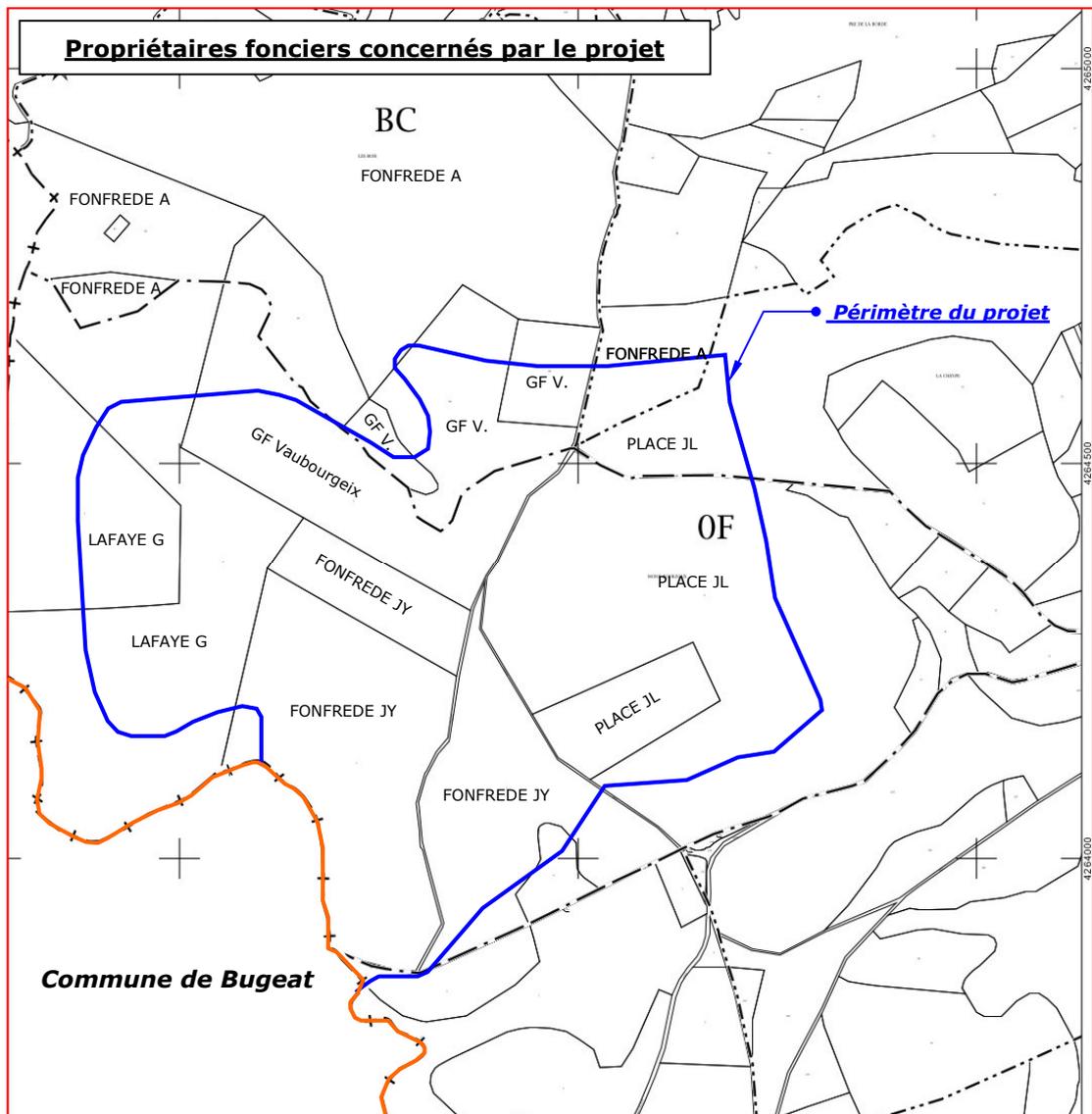
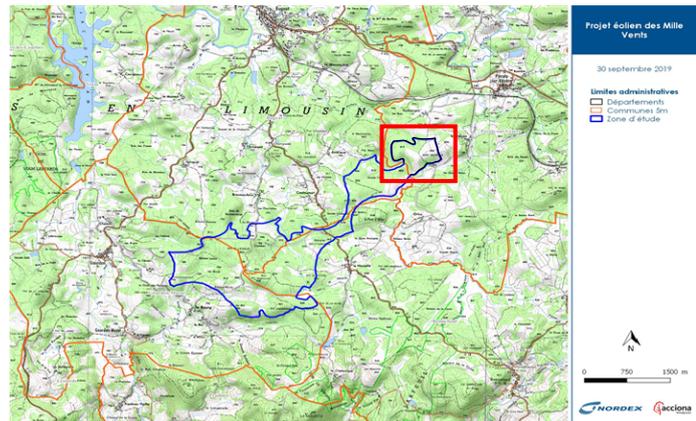
Le 17 octobre 2018, Harris Interactive publie pour France Energie Eolienne une enquête sur la perception de l'éolien par les Français. Les résultats sont sans appels : 3 Français sur 4 (73 %) auraient « une bonne image » de l'éolien. Ce chiffre grimpe même de 7 points (80 %) auprès des Français vivant à proximité d'une éolienne**!*

Sans surprise, les plus jeunes - 18-34 ans - sont aussi ceux qui sont les plus favorables à cette énergie (84%). Un résultat qui tord le cou de bon nombre d'idées reçues qui voudraient que les Français - et particulièrement les riverains de parcs éoliens - soient opposés à l'énergie éolienne. Interrogés sur leur opinion au moment de l'installation d'un parc près de chez eux, seuls 9% des riverains se déclaraient opposés au projet. Une opposition qui s'amenuise avec l'expérience, puisque 1 riverain sur 2 a changé d'avis et est désormais favorable à l'implantation d'éoliennes ! A noter que l'ensemble des énergies renouvelables sont encouragées par les Français : plus conscients que jamais de l'urgence climatique, ils considèrent à 91 % la transition énergétique nécessaire.

** Sondage « Grand Public » réalisé en ligne du 25 au 27 septembre 2018 auprès d'un échantillon de 1091 personnes représentatif des Français âgés de 18 ans et plus selon la méthode des quotas.*

*** Enquête « Riverains » réalisée par téléphone du 24 septembre au 2 octobre 2018, auprès d'un échantillon de 1001 personnes représentatif des Français habitant à proximité d'une éolienne (moins de 5km), selon la méthode des quotas*

Ci-après l'implantation potentielle de l'éolienne de la commune de Pérols sur Vézère et les noms des propriétaires potentiellement concernés



Nous poursuivrons, dans les mois qui viennent, nos efforts pour vous tenir régulièrement informés de l'évolution du projet en toute transparence. Nous publions ci-après la quatrième lettre d'information datée de mai 2020 éditée par NORDEX.

Lettre
d'information

n°4 - MAI 2020



PROJET ÉOLIEN DES MILLE VENTS

ÉDITO



Chers habitants des communes de Bugeat, Bonnefond, Pérois-Sur-Vézère et Gourdon-Murat,

suite à la période électorale et aux semaines de confinement national, je suis ravi de revenir vers vous en ce mois de mai avec des nouvelles du projet éolien des Mille Vents.

Je tenais à remercier particulièrement toutes les personnes qui nous ont sollicité ces dernières semaines pour nous faire part de leur désir de participer à la future démarche de concertation autour du projet. Si vous ne l'avez pas encore fait, n'hésitez pas à vous manifester, nous restons bien sûr disponibles par mail et téléphone.

Dans cette lettre d'information, nous avons regroupé les principales questions que vous nous avez posé lors de nos échanges et nous vous partageons nos réponses. Nous sommes également heureux de vous présenter un format d'échanges à distance, que nous mettons en place compte tenu de la situation sanitaire actuelle.

**En espérant vous revoir ou vous rencontrer prochainement,
Respectueusement,**

Clément Chazalnoël – Chef de projet NORDEX France



LA DÉMARCHÉ DE CONCERTATION



Nous avons prévu d'organiser plusieurs événements (forum d'information, visite d'un parc éolien...) pour les mois à venir. Malheureusement, au vu de la situation sanitaire actuelle, nous sommes contraints de les reporter à des dates ultérieures. Nous reviendrons vers vous dès que nous serons en mesure d'organiser ces événements en toute sécurité !



Vous êtes nombreux à nous contacter pour nous demander des renseignements sur le projet, et nous vous en remercions. Nous avons décidé de répondre à vos questions en vidéo ! Si vous avez des questions, merci de nous en faire part avant le lundi 1er juin 2020.

--> La vidéo sera en ligne dès le vendredi 5 juin 2020 sur le site internet du projet : www.projeteolien-millevents.fr

FOIRE AUX QUESTIONS : L'ÉNERGIE ÉOLIENNE

Vous trouverez ci-dessous les réponses aux principales questions que vous avez pu nous poser lors de nos divers échanges : sur le marché de Bugeat et à l'occasion d'un porte-à-porte au mois d'octobre et de février, mais également lors de nos nombreux échanges téléphoniques.

“ Les éoliennes contribuent-elles à la lutte contre le réchauffement climatique ?

En moyenne, une éolienne d'un parc français émet 12,7g de CO²/kWh sur l'ensemble de son cycle de vie, de sa construction à son démantèlement (Source : France Energie Eolienne). Une éolienne n'émet aucun gaz à effet de serre lorsqu'elle produit de l'électricité puisque l'énergie provient d'une source naturelle et renouvelable : le vent. De plus, l'implantation d'éoliennes «intermittentes» (qui ne tournent pas en continu) n'engendre pas un usage supplémentaire d'énergies fossiles (énergie issue de la biomasse enfouie dans le sol : charbon, gaz naturel, pétrole...) pour compenser les heures sans vent : les éoliennes sont donc une source d'énergie renouvelable qui contribuent, combinées aux autres modes de production d'énergie, à la lutte contre le réchauffement climatique.

Qu'est-ce que les infrasons ? Représentent-ils une nuisance pour la santé des personnes qui habitent à proximité du futur parc éolien ?

Les infrasons se situent en-dessous de la bande audible par l'oreille humaine, qui se situe entre 20 Hz et 20 000 Hz. Selon l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire (ANSES), les infrasons ne représentent pas un risque dans le cas d'un parc éolien étant donné que les études réalisées "ne mettent pas en évidence d'argument scientifique suffisant en faveur de l'existence d'effets sanitaires liés aux expositions au

Pourquoi démantelez-vous le parc éolien au bout de 20 ou 25 ans ?

La plupart des installations sont certifiées pour fonctionner 20 ans minimum à leur potentiel optimal. Actuellement, il n'est pas rare que ces certifications soient rallongées jusqu'à 25 ans. Une fois cette durée écoulée, le potentiel de production diminue et deux options sont possibles : le démantèlement (enlèvement des machines et d'une partie des fondations), ou le repowering (remplacer les éoliennes obsolètes par de nouvelles). Les deux options sont étudiées pour chaque site. Dans le cas d'un repowering, les procédures sont les mêmes que pour le développement d'un nouveau parc et impliquent donc de nouvelles études de faisabilité et une nouvelle demande d'autorisation. Pour le projet éolien des Mille Vents, NORDEX France s'engage à enlever la totalité des fondations des éoliennes.

bruit des éoliennes". Par mesure de sécurité, l'ANSES recommande de maintenir la distance réglementaire de 500 m minimum entre les habitations et un parc éolien.

Quelles sont les retombées économiques pour les collectivités ?

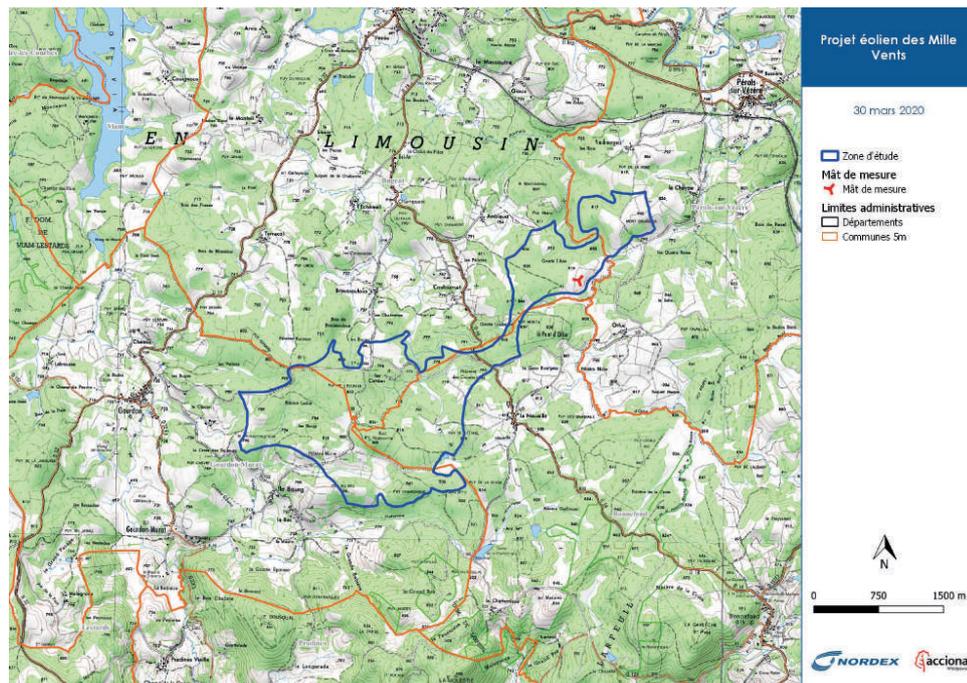
Les retombées pour les collectivités sont de plusieurs ordres : elles perçoivent des indemnités annuelles pour l'utilisation et l'entretien des chemins communaux, des éventuelles parcelles communales d'implantation ainsi que pour les passages des câbles et les éventuels surplombs. Tous les ans, les collectivités reçoivent également des retombées fiscales qui sont liées à l'exploitation du parc éolien (Cotisation Economique Territoriale, Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau et Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, notamment). Pour finir, des mesures d'accompagnement seront élaborées avec les acteurs du projet (élus, riverains, Parc Naturel Régional, etc.) afin de cibler les enjeux du territoire et de répondre à ses attentes. Pour déterminer le montant précis des retombées pour chaque commune concernée par le parc éolien, nous devons avancer sur les études techniques et la démarche de concertation afin de définir les contours du futur parc éolien : combien d'éoliennes par commune ? A quel emplacement ? etc. Notre objectif est de pouvoir répondre à l'ensemble de ces questions d'ici la fin de l'année 2020.

LA ZONE D'ÉTUDE DU PROJET ET LE MÂT DE MESURE



Posé en septembre 2019, le mât de mesure permet de :

- Quantifier le gisement éolien : sens, vitesse et force du vent
- Identifier la présence et les vols des chauves-souris



Carte présentant la zone d'étude du projet éolien ainsi que l'emplacement du mât de mesure



Nous serons en mesure de vous présenter les premiers résultats de l'étude des vents courant de l'été 2020.



Pour aller plus loin, vous pouvez retrouver l'ensemble des réponses aux questions posées dans la rubrique « Foire aux questions » du site internet !

➤ Le Parc Naturel Régional « Millevaches en Limousin » communique :

Pour faire suite aux pages précédentes consacrées aux éoliennes, il faut savoir que le PNR vient de lancer une étude financée par la région Nouvelle Aquitaine pour aider communes et EPCI à élaborer leurs plans de développement des énergies renouvelables, en particulier photovoltaïques et éoliennes. Cette étude confiée au bureau INDDIGO sera disponible fin 2020.

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

ANALYSE DES OFFRES PRINCIPES ET TERRITORIALISATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

15 juin 2020

La Charte du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin (PNRML) propose un projet de territoire bâti autour du thème « Millevaches, patrimoine à vivre, territoire en transition ».

Son ambition porte :

- d'une part sur la préservation et la gestion des patrimoines : paysage, patrimoine naturel (eau, milieux et espèces) mission cœur des Parcs naturels régionaux, patrimoines bâtis et culturels
- et d'autre part, dans le domaine de l'énergie, de parvenir à un équilibre énergétique en réalisant à tous niveaux prioritairement des économies d'énergie (réduire les consommations) et en favorisant le déploiement de projets participatifs, citoyens en matière d'EnR (augmenter la production).

Depuis quelques années, le territoire assiste à un véritable essor des intentions de projets en énergies renouvelables. De nombreux développeurs (majoritairement éoliens et photovoltaïques au sol) entament des démarches pour installer des installations d'EnR sur le territoire du Parc sans avoir au préalable d'approche globale et transversale des différentes potentialités et enjeux du Parc que ce soit au niveau naturaliste, paysager...

Engagé dans sa démarche TEPOS, le Parc a entamé un important travail sur la partie diagnostic et scénario énergétique depuis 2018. Si ce scénario TEPOS 2030 est issu d'une large concertation, la communication s'est réduite à une publication dans le journal du Parc. **La présente étude est donc l'occasion de repartager ce scénario et d'engager l'ensemble des acteurs dans sa concrétisation au regard des enjeux environnementaux, paysagers, culturels et bâtis.**

Pour rappel, les attentes se décomposent de la manière suivante :

- Diagnostic multithématique
- Etude paysagère complémentaire
- Concertation, acceptabilité
- Elaboration des principes et territorialisation des EnR

UN CATALOGUE A DESTINATION DES CONSOMMATEURS

À cheval sur les Départements de la Corrèze, de la Creuse et de la Haute-Vienne, le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin s'étend sur plus de 3 300 km² répartis entre 124 communes où vivent près de 40 000 habitants. Territoire remarquable par ses paysages, sa faune et sa flore, il abrite également de nombreux producteurs qui savent s'appuyer sur ses atouts pour proposer des produits qui respectent, voire s'inspirent, de cet environnement privilégié. Une partie d'entre eux pratique la vente directe de leurs produits, c'est-à-dire sans intermédiaire, directement du producteur au consommateur.

Depuis plus de 10 ans, le Parc met en œuvre des actions et projets avec l'ambition de favoriser le développement d'une alimentation locale, durable et de qualité sur son territoire. C'est dans ce cadre que s'inscrit la création de ce catalogue. Il vise ainsi à valoriser le travail de ces producteurs et à faciliter les démarches des consommateurs - de plus en plus nombreux - désireux de s'approvisionner localement.

Ce catalogue recense ainsi des producteurs dont le siège d'exploitation est situé sur le territoire du Parc et qui pratiquent la vente directe pour tout ou partie de leur production. Les informations présentées dans cette publication proviennent toutes de sources librement accessibles sur internet : www.bienvenue-a-la-ferme.com, annuaire.agencebio.org, www.guide-bio-limousin.com, sites des offices de tourisme, des mairies, des communautés de communes... Aucune donnée n'a en effet été directement collectée par le Parc. Ce catalogue ne saurait donc être exhaustif puisque certains producteurs répondant aux critères susmentionnés ne sont référencés sur aucun des « sites sources » que nous avons consultés. Il est également possible que certaines informations soient erronées (si elles n'ont pas été mises à jour sur le « site source ») ou que certains producteurs aient stoppé leur activité depuis l'édition de ce catalogue.

Au-delà de l'information apportée par cette publication, notre volonté est également de participer à la dynamique plus générale qui vise à recréer du lien entre les consommateurs et les producteurs. Aussi, nous avons volontairement limité les informations apportées par le catalogue. Vous ne trouverez donc pas le détail des produits proposés par chaque producteur mais uniquement les familles de produits que ces derniers proposent. Nous vous invitons donc à contacter directement les producteurs pour connaître leurs points de vente et le détail des produits dont ils disposent.

Ainsi, pour chaque exploitation vous trouverez son adresse, sa raison sociale, le nom de son/ses exploitant(s), les contacts (téléphone(s), email et adresse du site internet - le cas échéant), les labels de qualité dont elle bénéficie (le cas échéant), et enfin les familles de produits qu'elle propose. Ces informations sont résumées comme suit :

N°	COMMUNE Voie / Lieu-dit	Nom de l'exploitation Nom du/des exploitant(s)	Numéro(s) de téléphone Adresse mail Site internet	Label(s)	

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturau Regionau de Miuwachas en Lemosin



Catalogue des producteurs
du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin
qui pratiquent la vente directe

AVRIL 2020



Une autre vie s'invente ici

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturau Regionau de Miuvachas en Lemosin

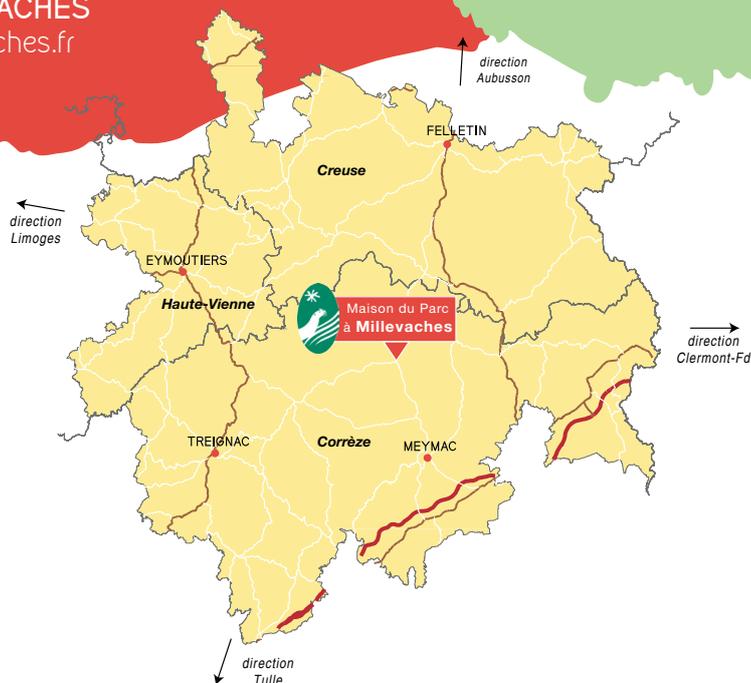
Bienvenue à la MAISON DU PARC

7 route d'Aubusson - 19290 MILLEVACHES
05 55 96 97 00 - accueil@pnr-millevaches.fr

Horaires 2020

Périodes et horaires d'ouverture de l'Accueil de la Maison du Parc

- ▶ du 20 mai au 30 juin et du 1^{er} au 15 septembre : du mardi au samedi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
- ▶ du 1^{er} juillet au 31 août : 7 jours sur 7 de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h
- ▶ du 15 septembre au 31 octobre : du lundi au vendredi de 10h à 12h30 et de 13h30 à 17h



www.pnr-millevaches.fr


Parc
naturel
régional
de Millevaches
en Limousin
Une autre vie s'invente ici

10 Bonnes raisons de venir à la MAISON DU PARC

Si vous voulez...



découvrir les richesses du territoire du « Parc naturel régional de Millevaches en Limousin » grâce aux aménagements intérieurs et extérieurs.

profiter d'un cadre idyllique pour faire une pause pique-nique ou contemplative...



randonner au coeur du Parc, en vous laissant guider par les rando-fiches disponibles, et les sentiers au départ de la Maison du Parc.

vous **aventurer** dans une quête de géocaching avec Terra Aventura, l'application mobile qui vous embarque pour une chasse au trésor !



partager des moments uniques en participant aux animations gratuites orchestrées par le Parc, inspirées par tout ce qui fait l'identité de notre territoire. Les dates sont disponibles sur www.pnr-millevaches.fr.

vous **renseigner** sur les activités, les sites de visite auprès du personnel de l'accueil.



déguster les produits marqués Valeur Parc - confitures, miels, jus de pomme et cidre - lors des goûters gratuits organisés à la Maison du Parc tous les jeudis de l'été de 15h30 à 17h, et animés par des membres de l'équipe.

bivouaquer dans la prairie de la Maison du Parc et profiter d'une installation innovante.



vous **offrir** un ouvrage pratique ou un plaisir gourmand à la petite boutique de la Maison du Parc.

admirer un ciel d'exception, lever les yeux pour observer seul ou à l'occasion d'une animation, le ciel de Millevaches, commune classée 4 étoiles « Villes et Villages étoilés ».



Venez, c'est à Millevaches !

➤ La Communauté de Commune « HCC » communique :

Jeudi 16 juillet, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté a choisi de réélire Pierre Chevalier en tant que président de la communauté de communes, pour le mandat 2020 - 2026, à la majorité absolue avec 60 voix. Lors de son allocution, ce dernier a insisté sur son intention de poursuivre le rayonnement de la Haute-Corrèze à l'échelle départementale, régionale et nationale. 4 mots-clés guideront son action : la stabilité, l'union, la solidarité et la proximité.

Pour son prochain mandat, Pierre Chevalier a proposé un bureau communautaire composé de 14 vice-présidents dans l'ordre suivant :

- | | |
|--|--------------------------|
| • 1er vice-président en charge du développement économique | Christophe Arfeuillère |
| • 2ème vice-président en charge de l'économie touristique, de l'accueil et de l'attractivité | Philippe Brugère |
| • 3ème vice-président en charge des finances et de l'évaluation des politiques publiques | Philippe Roche |
| • 4ème vice-président en charge des déchets ménagers et assimilés | Alain Fonfrede |
| • 5ème vice-président en charge du projet de territoire et du projet d'administration | Eric Ziolo |
| • 6ème vice-présidente en charge de la culture et de la médiathèque | Dominique Miermont |
| • 7ème vice-président en charge de la proximité et de la relation aux communes | Jean-Marc Michelon |
| • 8ème vice-président en charge de l'urbanisme et des services techniques | Jean-Pierre Guitard |
| • 9ème vice-président en charge des énergies renouvelables et de la transition écologique | Serge Guillaume |
| • 10ème vice-président en charge de l'eau et des milieux naturels | Jean-François Michon |
| • 11ème vice-présidente en charge de l'enfance, de la jeunesse et de la parentalité | Aurélie Gibouret-Lambert |
| • 12ème vice-président en charge des sports loisirs | Michel Pesteil |
| • 13ème vice-président en charge de la santé et de la solidarité | Pascal Montigny |
| • 14ème vice-président en charge de l'habitat | Gilles Magrit |



Le bureau du nouveau Conseil Communautaire de HCC

Vie culturelle pérolaise - Le Comité des Fêtes :

La Fête Internationale de Pérols-sur-Vézère aura bien lieu :

Le Comité des Fêtes organise notre Fête Internationale annuelle malgré les conditions inhabituelles dues à la situation actuelle que tout le monde connaît et qui exigent quelques aménagements.

Elle se fera cette année sur un seul jour, le dimanche 16 août, sur l'AIRE DES CAMPING-CARS, en contrebas de la Mairie, ce qui permettra de respecter plus facilement la distanciation préconisée, vu l'étendue de l'espace disponible.

Le programme en est bien sûr allégé. Nous commencerons par :

- Un concours de pétanque à partir de 10h.
- Grillades-frites, le midi.

Puis, deux concerts l'après-midi :

- Le « Jimi Drouillard Quartet » à 15h30, un groupe blues, country, rock. Avec la présence de notre Eric Gombart local !
- « Mélanie Diss » à 19h00, chanteuse de variétés françaises ou francophones (Céline Dion, Johnny Hallyday...).

Avec entre ces deux concerts, à 17h00 :

- le traditionnel défilé des chars sur un parcours réduit autour de la mairie.

Le soir :

- Grillades-frites, et Tourtous farcis.

Toute la journée, la Buvette sera ouverte, dans le respect des gestes barrières, avec pour commencer la journée, le café et les croissants le matin.

Rendez-vous donc le 16 août pour une journée de convivialité, de partage et de bonne humeur malgré les circonstances particulières de la pandémie !

Réouverture du Bar l'Ephémère

Ses aménagements intérieurs achevés, le bar « l'Ephémère » sera rouvert dès le samedi 1^{er} août, puis les vendredi et samedi d'août.

Vie des associations

Société de chasse de Pérols-sur-Vézère

Encore une réforme !

Il s'agit cette fois-ci de la réforme de la chasse ; jusqu'ici celle-ci était gérée par les administrations de l'état, tantôt le ministère de l'Agriculture, tantôt celui de l'Environnement ; au niveau départemental, c'était la Direction des Territoires qui supervisait nos activités. Ce sont désormais les Fédérations Départementales des Chasseurs qui ont la haute main sur les attributions de bracelets et autres réglementations concernant la chasse.

Nous devrions nous réjouir : les chasseurs gèrent enfin les affaires qui les concernent : oui mais !

Le « mais » est de taille ; les agents de la fonction publique d'état, sous l'autorité du Préfet, sont soumis à un certain nombre d'obligations : la neutralité, l'impartialité et la réserve, ces qualités font partie de leur formation et de leur culture ; qu'en est-il des élus et des techniciens des fédérations de chasseurs ? La désignation, par cooptation, des administrateurs est des plus opaques et tient plus du copinage que de l'intérêt des territoires.

Un exemple (au niveau national, pour ne chagriner personne) : les 200 000 chasseurs de Nouvelle Aquitaine, qui représentent 20 % des chasseurs français, ne sont pas représentés au bureau de la Fédération Nationale, entièrement sous la coupe des chasseurs du nord de la France dont le mode de chasse est très éloigné de celui que nous pratiquons, beaucoup plus élitiste, sur des territoires bien plus fragmentés.

Ces nouveaux pouvoirs attribués aux fédérations départementales vont devoir s'accompagner de pratiques beaucoup plus rigoureuses, qu'il s'agisse d'équité dans les attributions des plans de chasse que d'écoute des responsables des structures locales, ceci afin d'éviter de très nombreux recours devant les tribunaux.



Les premières décisions ne sont guère encourageantes : le permis national à 200 € ne profite qu'à une minorité de chasseurs aisés. Cette perte de recette est compensée par une taxe sur les territoires qui nous touche de plein fouet : 850 € chaque année, à laquelle s'ajoute une redevance pénalisant les sociétés sur lesquelles des dégâts sont constatés : 1 150 € cette année, voilà 2 000 € vite gagnés.

L'attribution des bracelets de cervidés nous était tellement défavorable (7 pour notre société, 15 à Bonnefont, 14 à Ambrugeat ...), que nous avons dû tenter un recours administratif (1 bracelet supplémentaire), car si nous ne souhaitons pas, évidemment, l'éradication des cervidés (nous avons

demandé 10 attributions), nous sommes attentifs à réguler ces populations avant que leurs dégâts ne soient trop importants.

**Assemblée générale de la société de chasse de Pérols-sur-Vézère :
Vendredi 31 juillet à 20h30 à la salle polyvalente (masque obligatoire)**

Association « VIVRE à PEROLS »

Chers amis,

Le bureau de « Vivre à Pérols » a décidé de reporter son AG 2020, prévue pour le vendredi 7/08/2020, en 2021, pour les raisons suivantes :

- Covid 19 : impossibilité de savoir si les réunions de plus de 10 personnes pourront se tenir au mois d'août.
- Raison moins importante : Le président sera absent tout le mois d'août pour raisons de santé (il aurait pu être remplacé, la raison la plus importante est celle liée à la pandémie..)

Très amicalement. Le bureau .

« Association du Bac des Cars (ABDC) »

Cher(e)s habitant(e)s de Pérols-sur-Vézère, le Bac des Cars a besoin de vous !



Nous connaissons tous le Bac des Cars. Nous y sommes tous allés en famille ou avec des amis. Il fait partie de notre patrimoine. Jusqu'en 2018, le site a connu une baisse de fréquentation régulière. A l'été 2019, à l'initiative de citoyens, d'élus et d'anciens guides de Pérols-sur-Vézère (*Bernard Pouyaud, Véronique Gorse, Benoît Guillo*) et Saint-Merd-Les-Oussines (*Lise Beynel, Baptiste Galland, Marianne Orlianges*), « **L'Association du Bac des Cars** » (ABDC), a été créée pour remettre le site en service avec l'aide du Conseil départemental de la Corrèze, de Haute Corrèze Communauté et des offices de tourisme. L'association est prioritairement ouverte aux habitants des deux communes.

L'objectif est d'**améliorer la qualité de l'accueil** sur le site, en proposant **une visite guidée, une boutique de produits locaux et une terrasse**, afin que les visiteurs trouvent confort, rafraîchissements et commodités. **Les emplois d'été**, financés par HCC et le conseil départemental, **destinés à des jeunes locaux ne seront maintenus que si les communes et leurs habitants se mobilisent**. Certains d'entre vous ont déjà pu voir sur place les améliorations engagées. Le site dispose désormais d'un café-terrasse où passer un agréable moment (*grâce à Jocelyne et Guy Garnier, Paul Gioux et Juliette Gioux*) et d'une boutique bien achalandée en produits locaux (*Véronique Gorsse*). **Les**

chiffres de la saison 2019 ont été encourageants puisque le nombre de visiteurs a augmenté, passant de moins de 1000 à plus de 3200 sur les deux mois. Parmi les visiteurs, 1400 ont fait une visite guidée, et 140 ont fait une visite en anglais. Enfin, on a noté qu'environ un visiteur sur quatre consommait un produit au café ou dans la boutique. Enfin, nos jeunes guides (*Mathilde Amard, Benjamin Flais, Camille Gioux, Alexia Magnaval*) ont largement contribué à l'amélioration de l'image du site par la qualité de leur prestation.

La saison 2020 a commencé sous de bons auspices malgré la crise sanitaire, mais nous restons prudents. Notre stratégie est celle des petits pas : consolider l'existant pour valider la pertinence d'un point d'intérêt touristique sur notre territoire. Notre **objectif de long terme** est triple : donner une **image positive du territoire**, apporter un **outil d'appui aux professionnels du tourisme** et **maintenir les emplois**.

Il nous faut consolider ce travail et **c'est pourquoi nous avons besoin de vous, de votre soutien moral et financier**. En devenant membre de l'association du Bac des Cars, vous allez permettre d'agir sur 4 leviers d'amélioration :

1. **Aménagement de la boutique**, de son approvisionnement et mobilier de confort pour la terrasse.
2. **La signalétique** : sur le bâtiment (Nom du site en grandes lettres / Mention des conditions d'accès / Mention du café et de la boutique / Panneau d'accueil dans la partie gazonnée avant le site / A terme, remise en état des panneaux explicatifs sur le site).
3. **Le parcours de visite guidée en version numérique** (texte / audio / vidéo sur smartphone) **accessible hors période estivale**. Il est important que les visiteurs puissent disposer d'informations sur zone au risque de les voir repartir déçus, voire plus.
4. **La présence du site sur le web** : un site web a été créé. Il devra être complété par une version en langue anglaise et des contenus plus étendus pour favoriser son référencement. Une liaison automatisée avec le contenu éditorial sur les réseaux sociaux parachèverait cette action.
5. **L'organisation d'événements spécifiques sur le site** (*voir programme 2020 ci-dessous*).

L'adhésion à l'association vous donne droit à une consommation gratuite au café terrasse Hadrien.
A bientôt de vous voir sur le site des Cars, avec vos amis ou en famille. Nous comptons sur vous !

Bulletin d'adhésion 2020

(à remettre à l'un des membres fondateurs cité plus haut, dans votre mairie, lors d'un des événements prévu cet été ou au café sur le site des Cars)

Nom :

Prénom :

Mail :

Téléphone (Portable de préférence) :

Cotisation minimum : 5 €

Bienfaiteur (sans limite)

Le programme des festivités sur le site des Cars à l'été 2020 :

MARDI 21 JUILLET & MERCREDI 12 AOÛT :

Balades contées avec la Cie La Maison sur la Colline.

Un conteur et un musicien vous emportent dans les pas du colporteur d'histoires de Kyoto. Une balade contée aux parfums de l'Orient, juste avant la tombée de la nuit, pour petits et grands. Organisé par Haut-Corrèze Communauté.

À 18h. Participation libre - Réservation : 06 98 64 30 80

SAMEDI 15 AOUT :

La Tempête avec le Festival de La Luzège.

Le Festival de La Luzège passe par le site des Cars. Happée par les charmes du site, la compagnie y joue une adaptation de la célèbre pièce de Shakespeare La Tempête. Par la magie du théâtre, la villa des Cars devient l'île déserte où vivent Prospero, duc déchu magicien, et sa fille, Miranda. Soudain, un naufrage amène d'intrigants rescapés ... Organisé par Haut-Corrèze Communauté.

A partir de 19h - début du spectacle à 19h30 -Participation libre - Réservation : 06 12 40 05 94

VENDREDI 21 AOÛT

Apéritif festif : sous les rayons du soleil de fin de journée, face aux vestiges gallo-romains, découvrez la saveur des produits locaux. Les petits producteurs sont à l'honneur, la convivialité au rendez-vous et le début de soirée assurément réussi ! Organisé par l' Association du Bac des Cars

À partir de 18h - Gratuit - Achat de produits et boissons sur place - Réservation : 06 72 9 7 60 03

AMRC (Association des Moulins de Razel et Chaumeil)

Tout d'abord en cette période si particulière et agitée, nous espérons que vous et les vôtres êtes en bonne santé.

Le 2 février 2020, l'AMRC a tenu son assemblée générale. Le bureau a été reconduit pour 3 ans. Un nouveau membre, Mme Almeda Corinne, a rejoint notre équipe.

A la sortie du confinement, sur $\frac{1}{2}$ journée le 13 juin, l'AMRC aidée de ses fidèles bénévoles a débroussaillé le site des moulins de Razel.



Le moulin du haut

Cependant, l'AMRC a dû se mettre en sommeil en ce qui concerne ses activités coutumières : la balade en juin fut annulée, et celle du mois d'octobre reste suspendue à l'évolution de la pandémie. Néanmoins, l'AMRC n'a pas pour autant oublié ses adhérents et sympathisants.

Malgré cette crise sans précédent, sanitaire d'abord, mais aussi économique, l'AMRC vous souhaite un bel été. Mais, ne l'oublions pas, le Covid 19 reste présent et n'a pas encore été vaincu.

Relevés météorologiques à Pérols-sur-Vézère, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019:

<http://sites.google.com/site/perolsmeteo/>

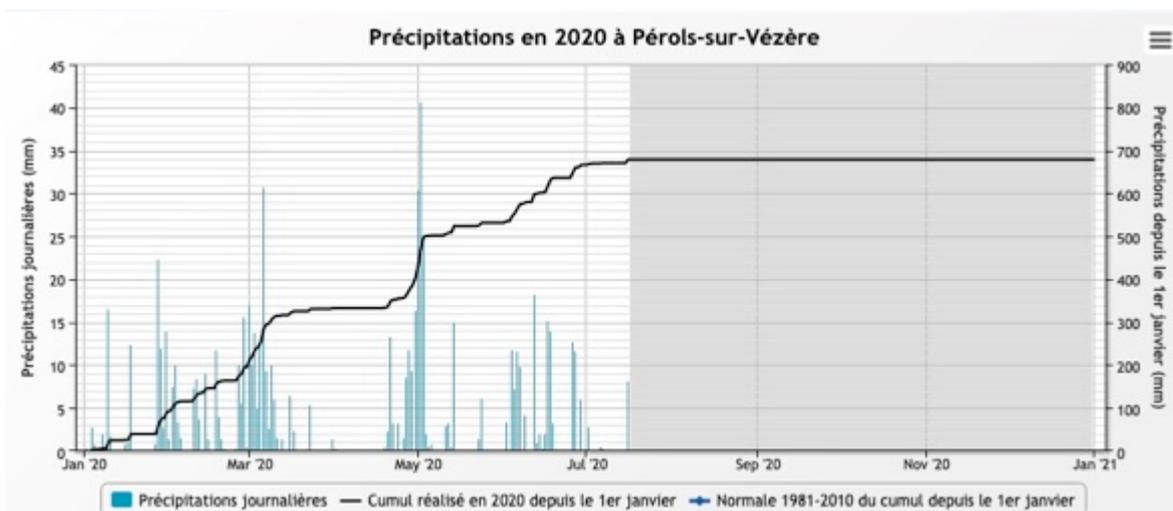
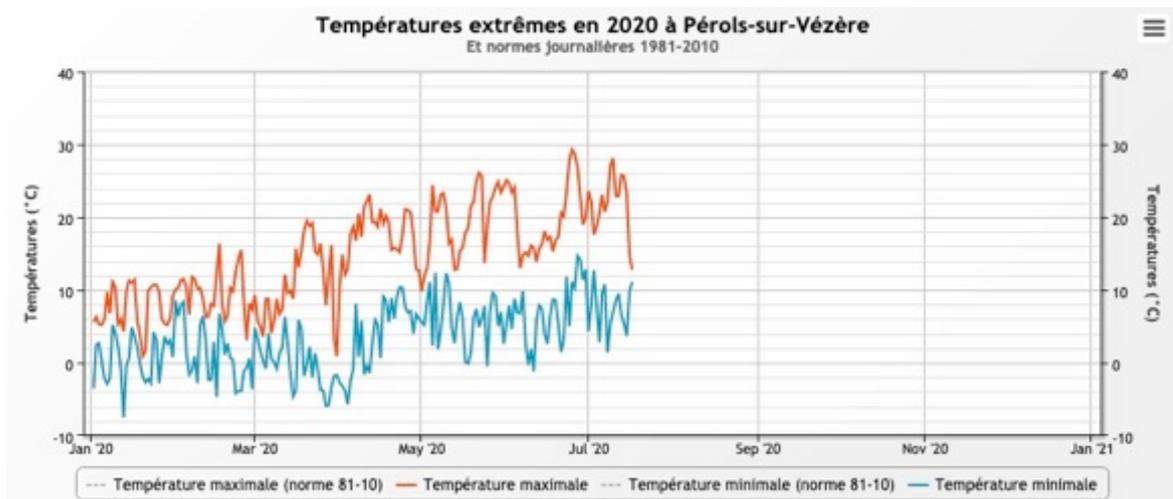
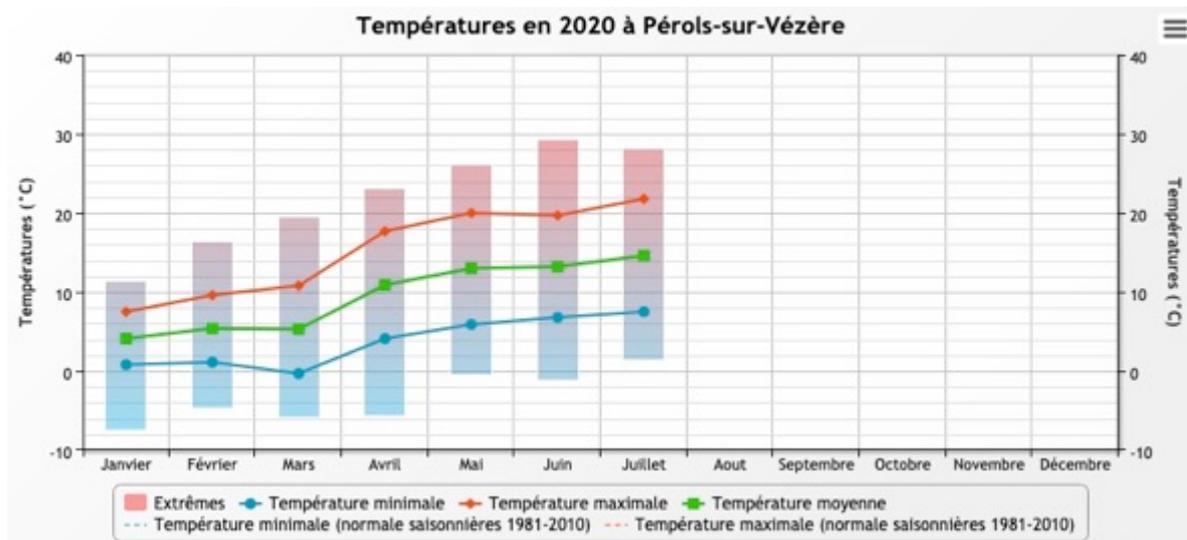
Synthèse des principaux paramètres de l'année 2019

L'ancien site US sur lequel nous stockions et traitions les données climatologiques de la station de Pérols-sur-Vézère a été racheté par Google, avec pour conséquence que nous n'avions plus accès aux valeurs décimales de nos données, sauf à les « acheter »... Nous avons donc abandonné ce site et stockons désormais nos données sur le site « Infoclimat », géré par des ingénieurs de Montpellier.

<https://www.infoclimat.fr/> (rechercher la station : « Pérols-sur-Vézère »)

	janv. 2020	fev. 2020	mars 2020	avr. 2020	mai 2020	juin 2020
Tempé. maxi extrême	11,4 le 16	16,4 le 16	19,5 le 19	23,1 le 11	26,1 le 21	29,3 le 24
Tempé. maxi moyennes	7,5	9,6	10,8	17,7	20,0	19,7
Tempé. moy moyennes	4,1	5,4	5,3	10,9	13,0	13,2
Tempé. mini moyennes	0,8	1,1	-0,3	4,1	5,9	6,8
Tempé. mini extrême	-7,5 le 12	-4,7 le 15	-5,9 le 26	-5,7 le 3	-0,5 le 24	-1,2 le 10
Tempé. maxi minimale	0,9 le 19	3,1 le 26	0,9 le 30	9,8 le 30	11,9 le 1	13,0 le 5
Tempé. mini maximale	8,6 le 31	8,4 le 3	6,3 le 11	10,4 le 22	12,4 le 5	14,7 le 26

	janv. 2020	fev. 2020	mars 2020	avr. 2020	mai 2020	juin 2020
Cumul Précips	93,0	120,2	119,6	101,2	97,6	134,8
Max en 24h de précips	22,4 le 27	17,0 le 29	30,8 le 5	30,4 le 30	40,6 le 1	18,2 le 11
Max en 5j de précips	52,6	48,8	72,2	76,6	68,2	40,6
Moyenne ≥ 1 de précips [?]	8,1	7,4	7,9	10,0	12,0	8,4
Rafale maximale	56,2 le 20	64,4 le 27	61,2 le 2	53,3 le 30	43,6 le 1	51,5 le 26
Pression minimale	1009,1 le 28	1002,4 le 29	986,9 le 2	1004,9 le 20	995,9 le 11	998,7 le 4



Nul besoin d'être un expert pour constater la faible pluviométrie de ce premier semestre 2020. A la fin janvier le total pluviométrique était inférieur à 650 mm, soit 30 % en dessous de la « normale ». Il y a hélas de fortes chances pour que ce déficit, les sécheresses, les canicules, voire l'assèchement de nos ruisseaux de têtes de bassins, deviennent plus fréquents, voire sur notre plateau aussi.

ANNEE 2020

RELEVÉ COMPTEUR D'EAU DE :

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

Mail :

INDEX RELEVÉ AU COMPTEUR :

OBSERVATIONS :

DATE :

SIGNATURE

Merci de retourner le présent coupon à la mairie de PEROLS SUR VEZERE au plus tard le **30 NOVEMBRE 2020**